

SUSPENSION DE LA COTATION

A la demande du CMF, la cotation est suspendue depuis le lundi 31 janvier 2011 et ce, jusqu'à la publication des informations nécessaires à la protection des investisseurs et au bon fonctionnement du marché, pour le titre : ELECTROSTAR.

Pour la STIP, la suspension est maintenue jusqu'à la publication par cette dernière des informations relatives à l'opération de restructuration.